

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9548-4861 Québec inc.
Secteur d'activité	Services relatifs aux bâtiments et aux habitations
Date de la décision	20 mai 2026
Nature de la décision	Refus de délivrer une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal, et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9548-4861 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- Le fait qu'une personne raisonnable conclurait que 9548-4861 Québec inc. est la continuité d'une entreprise inscrite au RENA le 23 avril 2026, soit 9499-9810 Québec inc.
- Sylvain Boisvert, unique actionnaire, administrateur et dirigeant de 9548-4861 Québec inc., et Chantal Boisvert, répondante et personne en contrôle de facto de l'entreprise, ont fourni à l'AMP des déclarations fausses ou trompeuses dans le cadre de l'examen de l'intégrité de l'entreprise.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que 9548-4861 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.
- **REFUSE** de délivrer à l'entreprise une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public.
- **INSCRIT** 9548-4861 Québec inc. au RENA pour une durée de cinq ans, soit du 20 mai 2026 au 19 mai 2031.
- **INFORME** 9548-4861 Québec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne pourra donc pas présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat public ni conclure un contrat ou un sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.